



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 juillet 2024

*L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 11 juillet, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 03 juillet 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente du Bourget en Huile, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 37

Nombre de membres votants : 53

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN		JM. BLONDET	X
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		S. MARTINET	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Ludovic	DAL-PAI (Suppléant)	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER		A. BRET	X
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		S. SCHNEIDER	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY		JF. CLARAZ	X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		D. FAUCONET	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE		I. JARRIAND	X
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. POMA	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		R. SAINT GERMAIN	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

### **136-2024 SOUTIEN A LA STRUCTURATION DU SOLARET - CONTREPARTIE PUBLIQUE AU TITRE D'UN DOSSIER LEADER DEPOSE PAR PLUSIEURS CENTRALES VILLAGEOISES**

**Rapporteur : Rémy SAINT-GERMAIN**

La Communauté de communes Cœur de Savoie est sollicitée par la centrale Villageoise SCIC Le Solaret, qui souhaite créer un premier emploi partagé de développeur avec deux autres centrales villageoises (Perle - secteur Bauges et Energicimes -secteur Chambéry) pour doubler les capacités de production installées.

L'ensemble de ces trois structures entièrement bénévoles exploitent 38 installations pour une puissance totale de 830 kWc (dont 17 installations et 310 kWc pour la centrale Villageoise SCIC le Solaret implantée sur le territoire de Cœur de Savoie). Selon le plan d'affaire transmis par les trois structures, la création d'un emploi partagé permettrait d'accélérer le développement des structures avec, comme mission principale, de développer de nouveaux projets, d'apporter un appui à la gestion et l'animation des 3 structures et de permettre de déployer de nouvelles activités pour ces structures (autoconsommation collective, élargissement à d'autres EnR, solutions d'autoconsommation pour les particuliers).

Cet emploi serait réparti à 40 % pour Energicimes, 40 % pour le Solaret et 20 % pour Perle.

L'objectif présenté à l'issue des deux prochaines années est d'autofinancer le poste avec les seules recettes des trois structures en atteignant 1,5 à 2 MWh de puissance installée d'ici à 2026.

D'ici là, la SCIC le Solaret a présenté à la Communauté de Communes une demande de financement pour 2 ans, dans le cadre du soutien au démarrage du poste financé dans le cadre du programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). Ce financement interviendrait dans le cadre de la contrepartie publique : 1 € apporté par la collectivité pour 4€ apportés par LEADER.

Pour la SCIC le Solaret, le plan de financement serait le suivant :

Dépenses :	Recettes :
46 400 € sur 2 ans ( 40 % d'un ETP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 13 976 € sur fonds propre de la SCIC le Solaret</li> <li>• 25 000 € de subvention LEADER</li> <li>• 7 424 € de subvention de la Communauté de communes Cœur de Savoie (soit 3 712 € / an sur 2024 et 2025)</li> </ul>

Vu la demande de participation de la collectivité présentée par la SCIC le Solaret le 23 mai 2024 ;

Vu l'engagement de la Communauté de communes Cœur de Savoie dans le domaine de la transition énergétique formalisé notamment par la délibération 207-2023 en date du 14 décembre 2023 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de Cœur de Savoie pour les 4 années à venir et plus particulièrement les actions suivantes : A5f qui vise à développer une action culturelle et collective autour de la transition énergétique ; C1a qui vise à développer une culture commune des EnR ; C1c qui vise à créer un cadre de coopération avec les habitants sur les projets de grande ampleur ; et l'axe C7 qui vise à développer la production photovoltaïque ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la proposition d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 424 € à la SCIC le Solaret répartie sur 2 ans (3 712 € en 2024 et 3 712 € en 2025), sous réserve de l'obtention des financements LEADER. Ce montant constitue un maximum d'aide, et pourra être proratisé au vu des dépenses effectivement réalisées ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires au versement de ladite subvention ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024 ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires en 2025.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

La Secrétaire de séance



**Christelle HUGONOT**

La Présidente,



**Béatrice SANTAIS**

